Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260224-2026_12_DEB-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-12

Date de convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (9) : Jaqueline MAZEAS, Viviane MOISAN, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Patrick URIEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER,

Procurations (4) : Patricia PENSIVY à Jacqueline MAZEAS, Ludovic AUFFRET à Daniel COTTEN, Jacques QUILTU à Patrick URIEN, Samuel FEAT à Dominique COGEN

Absents (4) : Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF, Eric LE LOUARN, Didier GOUBIL

Avenant- Rénovation énergétique de la Maison France Service- Décision

Rapporteur : Samuel FEAT *Technicien référent : Thibaud COLLIOU*

Dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la Maison France Service, un avenant a été transmis à Poher Communauté.

1- LOT n°08- KERVEADOU- ELECTRICITE

Il s'agit de modifications des points suivants :
-MV : compteur communiquant dans le TGBT pour la GTB
- PV : rajout de luminaires et d'un diffuseur de l'alarme incendie

Le montant initial du marché lot 13 est de :	50 680,32 € HT
Le montant de l'avenant 03 est de :	- 7003,10 € HT
Le nouveau montant du marché est de :	**43 677,22 € HT**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire approuvent à l'unanimité l'avenant et autorisent le Président de Poher communauté à le signer.

Carhaix, le 20 février 2026

Le Président,
Christian TROADEC